

CENTRE UNIVERSITAIRE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

=====

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU CENTRE

DU 11 NOVEMBRE 1977

=====

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX, COQUET G., M<sup>le</sup> JULLIEN, M. LECOCQ,  
M<sup>me</sup> MORIAMEZ, M. MORIAMEZ, M<sup>le</sup> WACQUEZ
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL
- COLLEGE C : MM. DELCOURT, PRUVOT
- A.T.O.S. : MM. BURY René, DANJOU

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par M. VILCOT
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Cambrai représenté par M. GIARD
- M. CELLIER
- M. MOTRICH

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur le Recteur représenté par M. PARENT
- M. KOPF - Agent Comptable

INVITES :

- MM. BARA, COFFIGNIEZ, REVAUX

ONT DONNE POUVOIR :

M. TORGUET	à	M. BRIDOUX
M. TROTIN	à	M. BOURGOIS
M. RICHEZ	à	M. PRUVOT
M. PETIT	à	M. BURY René
M. EDERN	à	M. BRIDOUX
M. BRUNIER	à	M. CELLIER
M. le Président de la C.C.I. de Valenciennes	à	M. CELLIER
M. le Président de la C.C.I. d'Avesnes	à	M. GIARD représentant la C.C.I. de Cambrai

La séance est ouverte à 14 H 30.

Le Président, dans un exposé liminaire, dresse le bilan de la rentrée universitaire 1977 :

1) Les enseignements

Communication est faite au Conseil :

- de la transformation à titre expérimental du département de Génie Mécanique II en département de Génie Electromécanique
- de la mise en place de la deuxième année de la Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières
- de la création d'un enseignement sanctionné par un diplôme national, la Licence des Techniques Audiovisuelles, qui résulte de la transformation de l'année préprofessionnelle en Audiovisuel.
- de l'intégration des deux premières années du diplôme d'Université de Sciences Techniques et Méthodes dans le cadre d'un enseignement conduisant à la Maîtrise des Sciences et Techniques de Mécanique Energétique.

En revanche, la demande d'habilitation à délivrer le DEUG de Droit a reçu un avis défavorable en raison de l'absence d'un poste de Maître de Conférences. Entretemps, ce poste a été créé et il y a lieu d'espérer le développement du département des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, la création d'un enseignement sanctionné par le DEUG mention Droit et d'envisager ainsi l'implantation d'une quatrième U.E.R. A terme, le Centre serait donc fondé à demander sa transformation en Université.

.../...

2) Les effectifs

Le Président commente le relevé des effectifs arrêté au 8 Novembre 1977 (Annexe 1). Par rapport à l'année 1976/1977, il convient de constater une augmentation sensible de l'effectif global qui devrait se stabiliser à quelque 2 100 inscrits ( 1 926 inscrits en 1976 ).

Les effectifs croissent à l'I.U.T. et surtout à l'U.E.R. de Sciences.

Par contre, c'est la tendance inverse qui se dégage à l'U.E.R. de Lettres et, à un degré moindre, en Capacité.

Monsieur BRIDOUX souligne le problème que constituent les filières de premier cycle littéraire débouchant exclusivement sur les concours de recrutement organisés par le Ministère de l'Education (C.A.P.E.S. - Agrégation).

3) Les bâtiments

Monsieur SALOMON, Directeur des Affaires Générales et Financières au Secrétariat d'Etat aux Universités, a confirmé au Président BRIDOUX que l'ensemble du projet pédagogique - à savoir la construction de 8 000 m<sup>2</sup> de locaux et de 2 000 m<sup>2</sup> destinés à la Bibliothèque Universitaire - avait reçu l'accord de principe de l'Administration Centrale.

Par ailleurs, les crédits d'études (première tranche) seront financés sur le budget 1977 et la réalisation de cette première tranche de 4 000 m<sup>2</sup> - correspondant à un coût de 9 millions de francs - a été programmée au titre du budget 1978.

Au nom du Conseil, le Président exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur le Recteur pour les interventions qu'il a multipliées et aux personnalités locales qui ont soutenu activement la cause du Centre Universitaire.

Ces résultats ont été acquis grâce à un travail d'équipe. S'ils s'avèrent d'ores et déjà appréciables, compte tenu de la conjoncture peu favorable, il convient cependant de poursuivre solidairement l'action engagée afin d'obtenir dans les meilleurs délais la réalisation de la deuxième tranche.

En effet, les 4 000 m<sup>2</sup> obtenus pour l'instant correspondent à la superficie des locaux du Boulevard Harpignies, et le Centre connaîtra toujours des problèmes de locaux - nécessitant par exemple l'aménagement de classes mobiles vétustes - tant que ne sera pas réalisé l'ensemble du projet pédagogique déposé au Secrétariat d'Etat aux Universités.

L'aboutissement du projet dans sa totalité relève donc d'une impérieuse nécessité.

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, le Président soumet au Conseil le compte-rendu de la séance du 2 Juin 1977. Il est adopté à l'unanimité.

#### L'ORDRE DU JOUR :

- I) La Décision Budgétaire Modificative n° 1 (D.B.M.)  
Les Dotations aux amortissements - Les concessions de Logements

Monsieur PRUVOT, Président de la Commission des Finances, commente les travaux de la Commission et explicite les avis qu'elle a formulés.

La D.B.M. enregistre les changements intervenus dans l'exécution du budget par rapport aux prévisions initiales, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Les recettes supplémentaires représentent 7,6 % du nouveau budget qui s'élève à 8 774 468 francs. Il convient donc d'ajuster les répartitions de crédits en conséquence.

Lors de sa réunion du 26 Octobre 1977, la Commission des Finances a émis un avis favorable.

Il en a été de même en ce qui concerne la fixation des taux d'amortissement, lesquels taux déterminent directement les dotations qui seront affectées aux amortissements.

Enfin, la Commission a retenu le principe des concessions de logements par nécessité absolue de service. Elle a émis un avis favorable aux propositions qui lui ont été faites afin de régulariser une situation juridique (occupation sans titre).

Monsieur BRIDOUX remercie Monsieur PRUVOT et invite Monsieur l'Agent Comptable à détailler les projets soumis au Conseil.

1) La D.B.M. n° 1

Monsieur KOPF recense les comptes affectés par une augmentation ou une diminution des ressources. Le solde net s'établit à 665 000 francs et il est proposé de le ventiler ainsi qu'il suit :

U.E.R. I.U.T.....	+ 418 530
U.E.R. Sciences.....	+ 69 095
U.E.R. Lettres.....	+ 30 600
Services Généraux.....	+ 186 165
Bibliothèque Universitaire	+ 24 000
C.E.R.E.S.....	- 60 000

Les propositions de ventilation ne posent pas de problème dans la mesure où il s'agit, à concurrence de 90 %, de ressources quasiment affectées.

En réponse à une intervention de Monsieur CELLIER, Monsieur KOPF précise que, pour la première fois, les dépenses d'investissements font l'objet de prévisions. Elles ont été déterminées en fonction d'un seuil minimal et elles correspondent bien à une annuité normale et non à un cumul d'annuités.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'il est dangereux de raisonner sur la base de tels chiffres. Il est notoire que l'Enseignement Supérieur globalement est sous-financé, et c'est surtout le cas des jeunes Etablissements. Alors qu'il faudrait 15 à 25 % de subventions complémentaires, les amortissements constituent une ponction supplémentaire sur les crédits de fonctionnement.

Le Président BRIDOUX relève en effet l'absence de toute aide du Secrétariat d'Etat aux Universités pour le renouvellement du matériel, lequel a été acquis grâce au produit de la taxe d'apprentissage et aux subventions des collectivités locales.

Le débat est clos et le Conseil adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 1.

## 2) Les dotations aux amortissements

Le Président porte à la connaissance du Conseil les dispositions de l'instruction interministérielle du 4 Novembre 1976 relative à la comptabilité patrimoniale et qui prescrit aux Universités et autres E.P.S.C. de doter aux amortissements à partir de l'exercice 1976.

En raison de la publication tardive de cette instruction, il a été admis que les dispositions relatives aux amortissements pourraient n'être appliquées qu'à partir de 1977.

Après un exposé technique complémentaire de l'Agent Comptable et après en avoir délibéré le Conseil décide :

- a) la méthode de calcul à appliquer en l'occurrence par le Centre Universitaire sera celle dite de l'amortissement constant ou linéaire pour toutes les catégories d'immobilisation à amortir ;

.../...

b) les taux d'amortissement ou de dépréciation seront les suivants :

- Bâtiments en matériaux de bonne qualité : 2 % - 50 ans
- Constructions légères..... : 5 % - 20 ans
- Aménagements..... : 10 % - 10 ans
- Mobilier..... : 6 % - 16 ans
- Matériel de transport..... : 20 % - 5 ans
- Matériel mécanographique..... : 16 % - 6 ans
- Matériel pédagogique et matériel de laboratoires..... : 12 % - 8 ans
- Matériel d'informatique..... : 12 % - 8 ans

Monsieur GIARD estime que l'application du principe de l'amortissement linéaire relève d'un bon choix.

Monsieur CELLIER en convient et ajoute cependant qu'il serait souhaitable, dans l'hypothèse d'une conjoncture plus favorable, d'opter en faveur de l'amortissement dégressif de façon à constituer éventuellement des provisions.

### 3) Les concessions de logements

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'octroi d'une concession de logement par nécessité absolue de service, dans les conditions fixées par le Décret n° 62-1477 du 27 Novembre 1962 l'Arrêté de même date pris pour son application et la circulaire n° VI-69.34 du 23 Janvier 1969 aux personnels ci-après :

- Madame Claude MORIAMEZ, Professeur, Chef du Laboratoire de Cristallographie-Métallurgie et Responsable de la conservation des produits dangereux ;
- Monsieur Auguste KOPF, Agent Comptable du Centre Universitai
- Monsieur Michel LEVIN, Technicien contractuel chargé de la Sécurité ;
- Monsieur Edmond MEUNIER, Technicien contractuel, concierge et jardinier de l'Etablissement.

## II) QUESTIONS DIVERSES

### 1) Les élections

Le Président fait part de l'élection de Madame VICHY, Maître de Conférences, au conseil de l'UER de Lettres.

De même, une élection partielle se déroulera le 16 Novembre (1er tour de scrutin) et éventuellement le 23 (2ème tour) afin de pourvoir le siège - collège A des enseignants au Conseil du Centre - laissé vacant par Monsieur SAROTTE.

En ce qui concerne l'élection des représentants étudiants aux différents conseils, les dates ci-après ont été retenues :

Conseil de l'UER IUT.....	Les Mercredi 7 Décembre et Jeudi 8 Décembre matin.
Conseil de l'UER de Sciences..	Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Décemb Le Samedi 3 Décembre pour le collège des capacitaires en Droi
Conseil de l'UER de Lettres...	Les mardi 6 et Mercredi 7 Décemb
Conseil du Centre.....	Le Jeudi 15 Décembre.

La participation effective des élus étudiants fait l'objet d'un échange de vues.

Monsieur MORIAMEZ constate qu'il est difficile pour un élu étudiant d'exercer pleinement son mandat et insiste sur la nécessité qui s'impose de mieux faire circuler l'information.

Mademoiselle WACQUEZ soulève le problème particulier de la représentation de la section d'allemand.

Monsieur BRIDOUX lui répond qu'il n'appartient pas aux enseignants d'influencer les choix que seront appelés à faire les étudiants.

.../...



Monsieur BOURGOIS précise que des séances d'information sont organisées et qu'y assistent les représentants de chaque section.

En conclusion, Monsieur MORIAMEZ propose d'élargir systématiquement les conseils à des personnalités invitées.

2) Dotation en postes de l'UER Froissart

Monsieur BOURGOIS déplore une nouvelle fois l'insuffisance de la dotation en postes d'enseignement. Le Secrétariat d'Etat aux Universités a reconnu officiellement un déficit de trois postes, mais aucune création n'est intervenue depuis.

Or la solution qui consiste à multiplier à l'excès les heures complémentaires affecte considérablement le budget de l'UER.

Monsieur BRIDOUX déclare qu'il s'agit d'un problème général et cite l'exemple de la MSTCF, formation mise en place sans moyens supplémentaires.

Comme il faut s'attendre à très peu de créations de postes en raison de l'enveloppe restreinte attribuée au Secrétariat d'Etat aux Universités, il convient de justifier toute demande de création de postes par des arguments décisifs à savoir l'augmentation des effectifs et le développement des enseignements de second cycle à finalité professionnelle.

Après avoir rappelé qu'il importe avant tout de ne pas sacrifier le potentiel universitaire, Monsieur MORIAMEZ rend hommage au Président BRIDOUX. Le bilan de son action se révèle largement positif en dépit des contraintes budgétaires qui s'imposent au Secrétariat d'Etat aux Universités et dont les repercussions frappent de plein fouet les Etablissements, surtout les jeunes Centres Universitaires.

Monsieur BRIDOUX se félicite du travail d'équipe qui a été accompli et ajoute qu'il convient de poursuivre l'effort avec la même ténacité dans tous les domaines, notamment en matière de politique du personnel.

Le Président se déclare préoccupé par le blocage des carrières des techniciens et s'engage à plaider ce dossier très difficile en période d'austérité.

Monsieur MORIAMEZ annonce que la commission des personnels est invitée à se réunir le Jeudi 24 Novembre à 8h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BRIDOUX lève la séance à 16h 15.